



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chambres d'agriculture

Question écrite n° 10156

Texte de la question

M Michel Vauzelle attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'organisation des élections des administrateurs des chambres d'agriculture. Le dernier scrutin qui a eu lieu le 31 janvier a mis en évidence certaines lacunes du système en vigueur aggravées une information déficiente. Il est en effet apparu que de très nombreux agriculteurs ignoraient les modalités de fonctionnement de ces élections notamment l'obligation de se faire inscrire sur les listes électorales avant chaque scrutin ou les possibilités de vote des conjoints. Certaines estimations évalueraient à seulement 30 p 100 la proportion d'agriculteurs inscrits sur ces listes. Parallèlement l'organisation insuffisante voire la non réunion des commissions électorales dans des mairies, en empêchant une véritable mise à jour des listes de 1983 aurait également influé sur la médiocre participation. On peut donc regretter que les nouveaux administrateurs des chambres d'agriculture aient été élus par un nombre trop restreint d'agriculteurs. C'est pourquoi il lui demande qu'il veuille bien faire réétudier le mode d'inscription des agriculteurs sur les listes électorales pour une meilleure représentativité des administrateurs des chambres d'agriculture.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre d'électeurs inscrits au titre du collège des chefs d'exploitation a été de 1 338 338 pour les élections aux chambres d'agriculture de janvier 1989, contre 1 677 253 pour les mêmes élections de 1983. Dans le même temps, le nombre d'électeurs inscrits au titre du collège des anciens exploitants est passé de 879 854 en 1983 à 1 000 429 en 1989. La diminution des inscriptions constatée dans le collège des chefs d'exploitation est en partie compensée par l'augmentation du nombre des anciens exploitants inscrits ayant cessé leur activité, ce qui correspond à l'évolution démographique dans le monde agricole. Les comptes rendus d'élection établis par les préfets après achèvement des opérations électorales ne font pas apparaître de pertes d'inscription sur les listes électorales dues à une mobilisation insuffisante. Au contraire, les maires se sont émus de la charge de travail que représentent la révision des listes électorales et l'accomplissement des opérations électorales pour les petites communes. Cela montre bien que le nécessaire a été fait par eux, comme en témoignent les chiffres rappelés ci-dessus. Au surplus, les élections aux chambres d'agriculture sont connues de longue date du monde agricole et l'insuffisance de l'information évoquée par l'honorable parlementaire ne paraît pas avoir eu d'incidence notable sur la participation des électeurs. Le taux de participation est effectivement en baisse : 58,52 p 100 en 1989 contre 68,35 p 100 en 1983. Ce taux de participation a été néanmoins considéré comme tout à fait honorable de l'avis même de tous les observateurs et de la profession agricole et il dépasse de beaucoup ceux observés au cours d'élections professionnelles intéressant d'autres secteurs que celui de l'agriculture. Dans ces conditions, la représentativité des élus des chambres d'agriculture ne me paraît pas pouvoir être contestée.

Données clés

Auteur : [M. Vauzelle Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10156

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 1989, page 923